

POSTULAT N° II (ANCIENNE PROPOSITION N° 3) (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, s'exprime comme suit, au nom du Conseil communal,

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°II, ancienne proposition n° 3, de M. P. Marchioni et de 5 cosignataires lui demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise 'La Main Tendue'.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal reconnaît le bien-fondé et la nécessité d'une structure comme celle de 'La Main Tendue'. Si, en décembre 2009, dans le cadre de l'examen du budget 2010, il n'en a pas moins décidé de renoncer à subventionner cette association, c'est que la situation financière de la Ville l'oblige à faire des choix. Cette option a été confirmée par le Conseil général.

Faute de moyens illimités, la Commune doit concentrer son soutien aux institutions dont les activités la concernent directement. Dans ce contexte, force est de constater que le public-cible de 'La Main Tendue' dépasse largement le cercle de notre cité.

Depuis 2010, le Conseil communal s'en est tenu à cette politique. Dans le cadre du budget 2013, il en fera de même."